



Commission Centrale des Compétitions Départementales

Procès-Verbal n°8
Réunion du 20 octobre 2023

Animateur : M. SABANI (CD)
Présent(e)s : Mme LOMON - M. FOFANA

Le district vous rappelle que l'ensemble des documents utiles au bon fonctionnement des clubs est disponible sur le [Guide du club](#).



[Retour sur le site officiel du District des Hauts-de-Seine de Football](#)

GUIDE DU CLUB

Recherche

GUIDE DU CLUB

Bienvenue sur le Guide du Club

Cliquez sur les différents items



**Vous trouverez ci-dessous le NOUVEAU barème « Annexe 2 »
de l'Annexe Financière du District saison 2023/2024 validée par le Comité Directeur le 28/06/2023 :**

AUTORISATIONS - ENGAGEMENTS	
● Homologation obligatoire d'un tournoi (Libre - Futsal)	Gratuit
● Caution pour les nouveaux clubs affiliés FFF	200,00 €
Engagements	
Engagement Football Educatif :	
● Foot à 5 : (U6 - U9)	/
● Foot à 8 : (U10 - U13)	11,00 €
Engagement Libre - Futsal :	
● Engagement Coupes	16,00 €
● Engagement Critérium Futsal (Plateaux) U6/U7-U8/U9-U10/U11 et Loisir	/
● Engagement Championnat Futsal U13 - U15 - U17 - Féminine	5,00 €
● Engagement Coupe et Critérium Football Loisirs à 8	/
● Frais de publications	60,00 €
● Annulation de l'engagement après parution des calendriers	100,00 €
AMENDES - PÉNALITÉS FINANCIÈRES	
Clubs débiteurs	
● 1 ^{er} Relance par mail pour compte club non soldé 10 jours avant la date butoir	/
● 2 ^{ème} Relance par mail pour compte club non soldé après la date butoir	15,00 €
● 3 ^{ème} Relance par mail pour compte club non soldé 10 jours après la date butoir	35,00 €
Modification de match	
● Demande de Modification (jour, horaire) jusqu'au MARDI soir (précédant la rencontre du week-end à venir)	/
● Demande de Modification (jour, horaire) le MERCREDI (précédant la rencontre du week-end à venir)	50,00 €
● Demande de Modification (jour, horaire) le JEUDI après 17h (précédant la rencontre du week-end à venir)	100,00 €
● Amende pour tout changement par la Commission des Compétitions le VENDREDI de 14h00 à 16h00 sauf si Fermeture Terrain (précédant la renc. du w.end à venir)	150,00 €
Feuilles de match (pour toutes les compétitions utilisant la F.M.I.)	
● Retard de transmission de FMI	9,50 €
● Feuille de match papier (retard, irrégulière, absence ou mauvais numéro de match etc.) après mardi 12h00	10,00 €
● 1* demande pour non-réception feuille de match sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions (le 1er vendredi 12h suivant le match)	/
● Non-réception feuille de match (FMI ou papier) après la 1 ^{er} demande sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions (le 2ème vendredi 12h suivant le match)	30,00 €
● Clôture du dossier pour non-réception feuille de match (FMI ou papier) après la 2ème demande sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions (le 3ème vendredi 12h suivant le match) Amende pour absence feuille (pour Critériums U10,U11, U12, U13) Application de l'article 44.2 du R.S.G. du 92 pour tous les autres compétitions	30,00 €
● Etablissement feuille de match de complaisance	300,00 €
● Nombre minimum de joueurs (Match Arrêté) 1 ^{er} rencontre	/
● Nombre minimum de joueurs (Match Arrêté) à partir de la 2 ^{ème} rencontre	100,00 €
Licences / Qualification	
● Justificatif de Licence non présenté (par licence)	10,00 €
● Fraude sur identité (par joueur)	300,00 €
● Substitution de joueur et/ou d'officiel inscrit sur la feuille de match	200,00 €
● Licencié suspendu participant à une rencontre ou inscrit sur la feuille de match	100,00 €
● Joueur licencié(e) non qualifié participant à une rencontre	50,00 €
● Licencié(e) "Volontaire" inscrit(e) sur une feuille de match	100,00 €
● Personne non-licenciée inscrite sur la feuille de match	200,00 €
● Absence ou (et) refus de vérification/contrôle des licences	100,00 €
● Non application d'une décision de commission (article 2.C code disciplinaire)	100,00 €
● Absence physique dirigeant ou éducateur (inscrit ou non inscrit sur la feuille de match)	50,00 €
● Absence dirigeant responsable sur la feuille de match dans les rencontres avec joueurs mineurs	10,00 €

Terrains	
● Suspension de terrain (gymnase) avec sursis (par match)	40,00 €
Suspension de terrain (gymnase) ferme	
● 1 ou 2 matchs	85,00 €
● 3 matchs ou +	170,00 €
● 6 mois ou +	320,00 €
● Abandon de terrain	100,00 €
FRAIS DE DOSSIER ET DE PROCÉDURE	
● Réclamations, réserves (cas de dossiers rejetés)	43,50 €
● Evocations (cas de dossiers rejetés)	43,50 €
● Réclamations, réserves, évocation fondée, club fautif	43,50 €
● Appels réglementaires	64,00 €
● Appels disciplinaire	125,00 €
Présence club	
● Absence aux réunions ou cérémonies organisées par le district après inscription (non remise de dotations ou récompenses)	50,00 €
● Absence aux manifestations organisées par le district après inscription	150,00 €
● Différentiel d'effectifs allant au delà de 25 % par rapport aux effectifs prévus	50,00 €
● Absence sans justificatif à une réunion obligatoire (selon règlement des compétitions)	50,00 €
● Absence sans justificatif devant les commissions après convocation (par licencié ou club) par courrier/courriel 24h avant	50,00 €
● Absence non excusée du club sollicitant la médiation	100,00 €
● Absence à l'AG du District (par voix)	15,00 €
● Refus de participer à une cérémonie de remise de récompenses en Coupe, Challenges ou Trophées	50,00 €
Forfaits	
● Après publication du calendrier et avant début de compétition	150,00 €
● Forfait avisé, avant jeudi 23h59 (précédant la renc. du we à venir)	/
● 1 ^{er} forfait avisé hors délais (entre vendredi 00h01 et 16h00) ou non avisé (précédant la renc. du we à venir)	30,00 €
● 2 ^{ème} forfait avisé hors délais (entre vendredi 00h01 et 16h00) ou non avisé (précédant la renc. du we à venir)	60,00 €
● 3 ^{ème} forfait avisé hors délais (entre vendredi 00h01 et 16h00) ou non avisé (précédant la renc. du we à venir)	90,00 €
● Forfait nombre minimum non atteint (8 en foot à 11, 3 en futsal) avant la rencontre, article 23,1 du R.S.G. 92	30,00 €
● Forfait nombre minimum de joueurs non atteint en cours de partie, article 23.1.1 du R.S.G. du 92	30,00 €
● Forfait général	180,00 €
● forfait sur les 3 dernières journées (avisé ou non)	TRIPLÉ
Forfait	
Toutes les coupes (y compris Entreprises, Féminines et Futsal)	
● Phase Elimatoire	25,00 €
● 1/8 de Finale	40,00 €
● 1/4 et 1/2 Finales	120,00 €
● Finale	300,00 €
DISCIPLINES	
Ouverture du dossier disciplinaire	
● Par exclusion et incidents avant, pendant et après la rencontre	30,00 €
● Par avertissement	8,00 €
● Jets de projectiles sur le terrain sur officiels ou joueurs	à partir de 300,00 €
● Fumigènes	à partir de 500,00 €
● Non envoi du rapport réclamé par la commission avant le mardi ou le jeudi 12h00 suivant	30,00 €

AMENDES - PÉNALITÉS FINANCIÈRES FOOTBALL ÉDUCATIF (FEUILLE DE PLATEAU)

● Demande de Modification (jour, horaire) jusqu'au MARDI soir (précédant la rencontre du week-end à venir)	/
● Demande de Modification (jour, horaire) le MERCREDI (précédant la rencontre du week-end à venir)	50,00 €
● Demande de Modification (jour, horaire) le JEUDI après 17h (précédant la rencontre du week-end à venir)	100,00 €
● Amende pour tout changement le VENDREDI de 14h00 à 17h00 sauf si Fermeture Terrain (précédant la renc. du w.end à venir)	150,00 €
● 1* demande pour non-envoi feuille de match sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions	/
● Non-envoi de la feuille de plateau Foot éducatif après la 1 ^{ère} demande sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions (le 2ème mercredi suivant le plateau)	30,00 € par CLUB
● Joueur non licencié	100,00 €
● Non retour de la feuille d'engagement	8,00 €

AMENDES - PÉNALITÉS FINANCIÈRES ARBITRES OFFICIELS

Retard non justifié à l'arrivée au stade (moins d'1 heure avant le coup d'envoi)	15,00 €
Absence non justifiée aux matchs	40,00 €
Absence non justifiée aux convocations devant les commissions	30,00 €
Absence de rapports	5,00 €
● Le rapport n'est pas arrivé à 12h00 le mardi suivant la rencontre, amende financière par rapport de :	5,00 €
● Non envoi du rapport réclamé par la commission avant le mardi 12h00 suivant	10,00 €

AMENDES - PÉNALITÉS FINANCIÈRES DELEGUES OFFICIELS

Retard non justifié à l'arrivée au stade (moins d'1 heure et 15 min avant le coup d'envoi)	5,00 €
Absence non justifiée aux matchs	15,00 €
Absence non justifiée aux convocations devant les commissions	15,00 €
Absence de rapports	
● Le rapport n'est pas arrivé à 18h00 le mardi suivant la rencontre, amende financière par rapport de :	5,00 €
● Non envoi du rapport réclamé par la commission avant le mardi 12h00 suivant (ou jeudi 12h pour S&R)	10,00 €

INDEMNITÉS

1. Barème de remboursement des frais de déplacement et d'équipement des arbitres, arbitres-assistants et arbitres de club désignés officiellement, opérant pour le compte du District :

● Officiel habitant la ville ou se déplaçant dans un rayon de 50km:	48,50 €
● Plus indemnité kilométrique, à partir du 51 ^{ème} km, de :	0,95 €

À ces frais de déplacement s'ajoutent pour les arbitres et arbitres-assistants une indemnité pour les frais d'équipement et de documentation

● Pour les matchs Seniors, Anciens, CDM, Féminines, U20, U18	31,50 €
● Pour les matchs de U16	26,50 €
● Pour les matchs de U14	21,50 €

2. Arbitres officiant en Futsal :

● Indemnités de déplacement quel que soit le kilométrage	48,50 €
● À ces frais de déplacement s'ajoute une indemnité pour les frais d'équipement et de documentation par rencontre dirigée (durée 40 minutes)	16,50 €

3. Barème de remboursement des frais de déplacement et d'équipement des arbitres officiant la première saison après leurs examens et opérant pour le compte du District :

● Officiel habitant la ville ou se déplaçant dans un rayon de 50km:	48,50 €
● Plus indemnité kilométrique, à partir du 51 ^{ème} km, de :	0,95 €

La distance kilométrique est calculée sur le trajet simple aller le plus court (la référence est le site internet via Michelin)

À ces frais de déplacement s'ajoutent pour les arbitres et arbitres-assistants une indemnité pour les frais d'équipement et de documentation

● Pour les matchs Seniors, Anciens, CDM, Féminines, U20, U18	16,50 €
● Pour les matchs de U16 - U14	16,50 €

4. Barème de remboursement des frais de déplacement des délégués et contrôleurs, opérant pour le compte du District :

● Officiel habitant la ville ou se déplaçant dans un rayon de 50km:	49,00 €
---	---------

5. Barème de remboursement des frais de déplacement des représentants de la C.D.T.I.S procédant aux contrôles aux fins d'homologation :

À la charge de l'utilisateur ou du propriétaire

● Contrôle des terrains	50,00 €
● Contrôle de l'éclairage terrain	95,00 €
● Contrôle du gymnase	40,00 €
● Contrôle de l'éclairage gymnase	70,00 €

Un tableau reprenant toutes vos modifications tant au niveau des nouvelles équipes engagées que celui des désengagements, que des changements de terrain et/ou d'horaire sera publié chaque fois que nécessaire ; publié ci-après.

<u>N°dossier</u>	<u>Date mail</u>	<u>N° club</u>	<u>Club</u>	<u>Demande</u>	<u>Retour de la CCCD</u>
SEMAINE du 14/10/2023 au 20/10/2023					
Dossier N°149	13/10/2023	514386	PUTEAUX CSM	Réception courrier de la mairie de PUTEAUX nous informant de la fermeture du stade Léon Rabot le 14 et 15 octobre 2023.	<p>Suite au courriel du club de Puteaux CSM du 13/10/2023 accompagné de l'arrêté municipal de la ville de Puteaux concernant le stade Léon Rabot les 14& 15 octobre.</p> <p>Conformément au RSG à partir du moment où un club ne peut recevoir la 3CD se réserve le droit d'inverser la rencontre.</p> <p align="center">Par conséquent la rencontre ci-dessous :</p> <p align="center">est reportée au SAMEDI 4 NOVEMBRE 2023 U18 D2 14/10/2023 - n°26082916 PUTEAUX CSM 21 / RUEIL MALMAISN FC 22</p> <p align="center">est reportée au DIMANCHE 22 OCTOBRE 2023 U16 D5 poule A du 15/10/2023 - n°25980795 PUTEAUX CSM 22/ CLICHY S/SEINE 23</p>

Dossier N°150	13/10/2023		3CD	Doublon de match en U18, Coupe Gambardella	<p>Suite à un doublon de l'équipe du FC SAINT CLOUD le dimanche 15 octobre 2023 avec au programme un match de Championnat u18 D1 de District et un match de Coupe Gambardella.</p> <p>Pour rappel le match de Coupe Gambardella est prioritaire par rapport à une rencontre de championnat du District.</p> <p>Par conséquent, Après consultation des calendriers respectifs, la 3CD décide de reporter le match ci-dessous au DIMANCHE 3 DECEMBRE 2023. U18 D1 du 15/10/23 - n°25946919 Gennevilliers csm 1 / Saint Cloud fc 1</p>
Dossier N°151	13/10/2023		3CD	Doublon de match en U18, Coupe Gambardella	<p>Suite à un doublon de l'équipe du MALAKOFF USM le dimanche 15 octobre 2023 avec au programme un match de Championnat U18 D2 de District et un match de Coupe Gambardella.</p> <p>Pour rappel le match de Coupe Gambardella est prioritaire par rapport à une rencontre de championnat du District.</p> <p>Par conséquent, Après consultation des calendriers respectifs, la 3CD décide de reporter le match ci-dessous au DIMANCHE 22 OCTOBRE 2023. U18 D2 du 15/10/23 - n°26082915 MALAKOFF USM 21/ MEUDON AS 23</p>
Dossier N°152	16/10/2023		3CD	Réception rapport de l'arbitre officiel, forfait non avisé du club des PETITS PAINS. SENIORS D5 poule B du 15/10/2023 – n°27123678 PETITS PAINS 2 / FC BOURG LA REINE 1	<p>FC BOURG LA REINE 1 : 3 points (5 buts) PETITS PAINS 2 : -1 Point (0 but)</p> <p>1er Forfait non avisé de l'équipe PETITS PAINS 2 Amende 30€ (voir Annexe Financière n°2) + frais d'arbitrage à la charge des PETITS PAINS</p>

Dossier N°153	16/10/2023		3CD	Réception FDM, forfait non avisé du club des PETITS PAINS. FUTSAL D1 du 14/10/2023 - n°26086405 NEUILLY FC 92 3 / LES PETITS PAINS 2	NEUILLY FC 92 3 : 3 points (5 buts) PETITS PAINS 2 : -1 Point (0 but) 1er Forfait non avisé de l'équipe PETITS PAINS 2 Amende 30€ (voir Annexe Financière n°2) + frais d'arbitrage et délégué à la charge des PETITS PAINS
Dossier N°154	16/10/2023	519111	FONTENAY AUX ROSES	nous informe que toutes les rencontres SENIORS D4 et D5 se joueront sur terrain synthétique à domicile.	La 3CD prend note et procède aux modifications.
Dossier N°155	16/10/2023	581143	FC MEUDON	Le club nous informe de la fermeture du stade Trivaux pour raison de travaux pour la rencontre du 22/10/2023. demande de jouer au stade Galibert à Meudon la Forêt. ANCIENS D5 du 22/10/2023 - n°27097272 FC MEUDON 2 / FONTENAY AUX ROSES 2	La 3CD prend note et procède à la modification.
Dossier N°156	17/10/2023		3CD	Rencontre non jouée, nombre de joueuse non atteint U18F à 8 du 14/10/2023 - n°27375421 VILLENEUVE LA GARENNE 1 / GARENNE COLOMBES 1	La 3CD transmet le dossier à la commission des statuts et règlements pour suite éventuelle à donner.
Dossier N°157	18/10/2023		3CD	ANCIENS D1 du 22/10/2023 - n°25913605 RUEIL MALMAISON FC 1/ CLICHY S/SEINE 1	Suite à l'indisponibilité des installations de la ville de Rueil Malmaison, le DIMANCHE 22/10/2023. Conformément au RSG à partir du moment où un club ne peut recevoir la 3CD se réserve le droit d'inverser la rencontre. Par conséquent, Après consultation des calendriers respectifs, la 3CD décide que le match ci-dessous est INVERSÉ et se jouera à CLICHY SUR SEINE. ANCIENS D1 du 22/10/2023 - n°25913605 RUEIL MALMAISON FC 1/ CLICHY S/SEINE 1
Dossier N°158	19/10/2023		3CD	Réception FDM et rapport de l'arbitre officiel, rencontre non jouée U18F à 8 du 14/10/2023 - n°27375424 MALAKOFF USM 1 / CSM CLAMART 1	La 3CD transmet le dossier à la commission des statuts et règlements pour suite éventuelle à donner.

II. FDM/FMI MANQUANTES

- **PREMIÈRE DEMANDE**

Sous peine d'amende au club recevant selon l'annexe financière n°2 :

Anciens 45 ans à 8

15/10/2023 n° 27143205 St Cloud Fc 32 / Rueil Malmaison Fc 32

15/10/2023 n°27160660 Ararat Issy 32 / Metro Paris Sud Us 32

FDM/FMI MANQUANTES FOOT EDUCATIF

- **PREMIÈRE DEMANDE**

Sous peine d'amende au club recevant selon l'annexe financière n°2 :

U13F Poule B

14/10/2023 – n° 27360767 Malakoff Usm 1 / Racing Club France 1

14/10/2023 – n°27360769 Suresnes J.S. 1 / Asnieres Fc 1

U13F Poule D

14/10/2023 – n°27360823 Puteaux Csm 1 / Villeneuve Garenne 1

14/10/2023 – n°27360824 Nanterre Ajsc 1 / Garenne Colombes Af 1

U11F Poule A

14/10/2023 – n°27360853 Chaville Fc 1 / Boulogne Bil. Ac 1

- **DEUXIÈME DEMANDE**

Amende de 30€ au club recevant selon l'annexe financière n°2 :

U13F Poule B

07/10/2023 – n° 27360736 Csm Clamart Foot 1 / Boulogne Bil. Ac 1

FICHES PLATEAUX

- **PREMIÈRE DEMANDE**

Sous peine d'amende au club recevant selon l'annexe financière n°2 :

Plateau U8

14/10/2023 COLOMBIENNE ES / NANTERRE ES

14/10/2023 GENNEVILLIERS CSM / GARENNE COLOMBES

14/10/2023 CHEMINOTS OUEST AS / NEUILLY OLYMPIQUE

14/10/2023 PUTEAUX CSM / RUEIL MALMAISON FC

14/10/2023 VILLENEUVE LA GARENNE / SURESNES JS / NANTERRE JSC

14/10/2023 ARARAT ISSY / SCEAUX / VILLE D'AVRAY / MONTROUGE FC 92

14/10/2023 ACBB / CLAMART FOOT CSM

- **DEUXIÈME DEMANDE**

Amende de 30€ au club recevant selon l'annexe financière n°2 :

Plateau U9

07/10/2023 MONTROUGE FC 92 / BOURG LA REINE

07/10/2023 MALAKOFF USM / MEUDON AS

07/10/2023 CHATILLONNAIS SCM / CLAMART CSM

07/10/2023 ISSY LES MLX / VANVES STADES / ARARAT ISSY AS

07/10/2023 ANTONY FOOT / JEUNES D'ANTONY AS / SCEAUX / VILLE D'AVRAY US

07/10/2023 ASNIERES FC / GARENNE COLOMBES

07/10/2023 LEVALLOIS SC / RACING CFF

07/10/2023 NANTERRE JSC / COLOMBES LSO / SURESNES JS

ENGAGEMENTS - District 92

FUTSAL U17			FUTSAL U8-U9		
560548	FC ASNIERES FUTSAL	Equipe 1	560548	FC ASNIERES FUTSAL	Equipe 1
580667	FUTSAL CLICHY PAULISTA	Equipe 1	581476	AS FUTSAL CHAVILLE 92	Equipe 1
554456	GENNEVILLIERS SOCCER	Equipe 1	580667	FUTSAL CLICHY PAULISTA	Equipe 1
500706	ISSY LES MOULINEAUX F.C	Equipe 1	580667	FUTSAL CLICHY PAULISTA	Equipe 2
546651	SCEAUX FC	Equipe 1	560134	UNION SEVRIENNE DE FUTSAL	Equipe 1
			554456	GENNEVILLIERS SOCCER	Equipe 1
			500051	ACBB	Equipe 1
			500706	ISSY LES MOULINEAUX F.C	Equipe 1
			563778	NEUILLY FUTSAL CLUB 92	Equipe 1
			563778	NEUILLY FUTSAL CLUB 92	Equipe 2
			850456	CHATILLON FOOT SALLE	Equipe 1

FUTSAL U6-U7		
560548	FC ASNIERES FUTSAL	Equipe 1
580667	FUTSAL CLICHY PAULISTA	Equipe 1
500051	ACBB	Equipe 1
500706	ISSY LES MOULINEAUX F.C	Equipe 1
563778	NEUILLY FUTSAL CLUB 92	Equipe 1
563778	NEUILLY FUTSAL CLUB 92	Equipe 2
850456	CHATILLON FOOT SALLE	Equipe 1

C.D.I.F. – GROUPE F.M.I.

Procès-Verbal n°3
Réunion du 19 octobre 2023

Présents :

G. DELORME (CD)– Animateur

M. Soukup – A. Viaud (C.D.)

=====

La commission se réunit **tous les mardis** suivant une journée de championnat ou tour de coupe.
Les clubs doivent envoyer la feuille d'anomalies en cas de non- fonctionnement de la tablette.
La réponse aux demandes d'explications doit parvenir avant le mardi 12h (date préciser sur le PV).

IMPORTANT – IMPORTANT

Un courrier a été envoyé aux clubs sur les manquements administratifs de ce début de saison.

RAPPEL -- RAPPEL

Le dirigeant ou l'éducateur responsable de l'équipe doit cocher sur la tablette la case : « **Dirigeant responsable** » sur la tablette le signe « DR » s'inscrit sur la ligne du dirigeant. **En cas d'absence, la feuille de match est signée du capitaine mineur dans le cas d'une équipe de jeunes.**

Il est anormal que malgré les bugs, sur l'ensemble des feuilles transmises par FMI, plus de 20 clubs soient pénalisés pour « dirigeant responsable » non identifié.

De plus, la commission a transmis à la Commission Départementale des Statuts et Règlements, l'ensemble des dossiers avec un manque de dirigeants sur le banc de touche.

Rappel : en foot éducatif, l'absence est sanctionnée d'une amende (annexe 2 financières du R.S.G. du 92)

En foot à 11, en cas d'absences de réserves, l'absence de dirigeant est sanctionnée d'une amende simple, (annexe 2 financières du R.S.G. du 92) le résultat restant acquis sur le terrain.

Tout personne inscrite sur la feuille de match informatisée doit être licencié, qu'il soit dirigeant sur le banc de touche, délégué aux arbitres ou arbitre assistant.

Tous les renseignements et aides à la Feuille de Match Informatisée se retrouve sur le site du DISTRICT 92 :

Rubrique « Guide des Clubs »

Page « Informatique Communication »,

Onglet « FMI »,

Page « documents utiles »

L'application de l'article 19 et suivant :

- Pour une équipe de jeunes, 2 dirigeants ou éducateurs majeurs licenciés doivent accompagner l'équipe
- L'un doit être le dirigeant responsable, présent sur le banc toute la rencontre
- L'autre peut être (c'est la tolérance admise)
- Ou sur le banc de touche
- Ou arbitre assistant (dans ce cas cela peut être un mineur de + de 16 ans avec une licence « dirigeant »
- Ou délégué de club

En aucun cas, le dirigeant responsable ne peut être arbitre assistant

Rappel aux clubs :

Les préparations d'équipes se font du mardi au vendredi soir sur le site Web : <https://fmi.fff.fr>

Le club recevant doit « obligatoirement » :

- Récupérer ces rencontres
- Chargés les données de son match

Du samedi matin au dimanche midi (suivant le jour et l'heure de la rencontre).

Les sanctions (avertissement, amende ou perte de rencontre) se font en application de l'annexe 13 du Règlement Sportif général du District.

Courrier des clubs

STADE FRANCAIS

Votre courrier en date du 16/10/2023 ne précise pas le N° de match

Sur les rencontres amendées, aucun Mr. MARTIN ne figure

Amende pour feuille de match signée par un mineur sur la FMI

Football à 11

Match n° 26084405 – LEVALLOIS S.C. (U14 D2)
Match n° 26084732 – BAGNEUX COM (U14 D3)
Match n° 27139046 – C.S.M. CLAMART (U14 D5 B)
Match n° 27139591 – LEVALLOIS S.C. (U14 D5 C)
Match n° 25948634 – A.S. MEUDON (U16 D2)
Match n° 25981521 – STADE DE VANVES (U16 D5 B)
Match n° 25984742 – E.S. COLOMBIENNE (U16 D5D)

Football Educatif

Match n° 27344133 – VILLENEUVE la Garenne (U10 A)
Match n° 27344139 – STADE DE VANVES (U10 A)
Match n° 27344516 – STADE DE VANVES (U10 D)
Match n° 27344636 – STADE DE VANVES (U10 E)
Match n° 27344990 – VILLENEUVE la Garenne (U10 I)
Match n° 27345229 – A.C. BOULOGNE BILLANCOURT (10 G)
Match n° 27347473 – E.S. COLOMBIENNE E.S. (U12 F)
Match n° 27349090 – E.S. COLOMBIENNE (U13 D)
Match n° 27353772 – E.S. COLOMBIENNE (U12 G)
Match n° 27353832 – E.S. COLOMBIENNE (U12 A)
Match n° 27360740 – G.P.S.O. ISSY (U13F A)
Match n° 27356388 – COURBEVOIE SPORTS (U11 F)

1^{er} AVERTISSEMENT

En application de l'annexe 13 du Règlement Sportif Général avertissement au club fautif et demande d'explication à renvoyer avant le mardi 31 octobre à 12h au district.

Pour absence de codes ou chargeur pour accéder à la feuille de match (cas n°2)

Anciens

D3 : 25922415 – C.S.M. CLAMART
D4 : 25923220 – PARIS ANTILLES FOOT

Pour le reste de toutes les rencontres non transmises, l'absence de remontée des logs ne nous permet pas d'analyser les rencontres et de nous rendre compte si l'un des 2 clubs en présence est fautif.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission départementale d'appel du District des Hauts-de-Seine dans un délai de 7 jours pour les championnats ou 3 jours pour les coupes à compter du lendemain de la notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 3.4 du règlement disciplinaire figurant à l'annexe du règlement Sportif Général du District des Hauts-de-Seine.